



**DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00**

Séance du Conseil général sous la présidence de **Mme Christine Duc**, Présidente du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Grenette.

**Mme la Présidente** salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. En pensées avec Mme Rose-Marie Rodriguez suite au décès de son papa, elle lui présente, au nom du Conseil général, les plus sincères condoléances. Elle souligne d'autre part que son compte email personnel a été piraté et s'excuse des éventuels désagréments causés.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'art. 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

#### **SCRUTATEURS**

Mmes et M. Sonia Dreier, Rose-Marie Rodriguez et Jocelyn Rey.

#### **CONSEIL GENERAL**

Sont excusés : MM. Jollan Gorret, Samuel Lenweiter, Jean-Daniel Pillonel et Alexandre Rey.

56 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

#### **CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil communal est présent in corpore.

**Mme la Présidente** prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2019.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2019.
4. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2019.
5. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 68'100.00 TTC pour l'aménagement d'un accueil extrascolaire dans le bâtiment scolaire de Rueyres-les-Prés, Ecole des Quatre vents – message no 74.
6. Octroi d'un crédit d'étude de CHF 73'000.00 TTC pour les plans d'aménagements locaux de Morens et de Rueyres-les-Prés – message no 75.
7. Octroi d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 76'000.00 TTC pour la mise en place d'aménagements sur la route cantonale traversant les villages de La Vounaise et de Murist – message no 76.
8. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**Mme la Présidente** donne la parole au Conseil communal.

**M. Samuel Ménétrey**, Conseiller communal communique :

**Création d'une Commission culture et tourisme**

Les problématiques liées à la culture et au tourisme sont des enjeux-clés pour la Commune d'Estavayer et son développement. Le Conseil communal a d'ailleurs inséré dans son programme de législature plusieurs projets stratégiques en lien avec ces deux thèmes, que ce soit au niveau du développement des manifestations culturelles ou encore du développement d'une offre touristique complète.

Afin de débattre des vues et des idées dans ces deux domaines, le Conseil communal a décidé de mettre en place une Commission culture et tourisme composée de représentants du Conseil communal et d'un représentant par groupe du Conseil général. Cette Commission consultative aura comme objectif d'analyser et de discuter des propositions du Conseil communal, que ce soit au niveau du développement des manifestations locales, des attentes de la population face au tourisme, des infrastructures culturelles à disposition, du développement et de la gouvernance du Musée d'Estavayer-le-Lac et ses grenouilles, etc.

Chaque Président de groupe recevra prochainement un courriel pour nommer un représentant au sein de cette Commission.

**M. Eric Chassot**, Vice-Syndic, communique :

**Projet d'aménagement d'une décharge de type A au lieu-dit « Haut-Carro »**

Lors de la dernière séance du Conseil général du 27 février 2019, nous vous avons transmis plusieurs informations concernant le projet d'aménagement d'une décharge de type A au lieu-dit « Haut-Carro ». Nous avons notamment communiqué que le Conseil communal et le groupe Orllati avaient trouvé un accord, sous forme de convention, pour un dédommagement qui serait versé à la Commune à hauteur de CHF 0.50 par mètre cube de matériaux mis en décharge. Cet accord doit permettre de financer en partie les travaux de sécurisation de la traversée de La Vounaise avec la création notamment de trottoirs.

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

Ces informations sont correctes, cet accord a bien été conclu. Par contre, contrairement à ce que j'ai annoncé par erreur lors de la séance d'informations à Murist du 11 mars 2019 et qui a été relayé dans la presse, cette convention a bel et bien été signée après que l'accord ait été validé par le Conseil communal et ceci, il y a déjà plusieurs mois. Je vous prie de m'excuser pour cette erreur de communication. N'ayant pas enregistré la version signée de la convention dans mes fichiers informatiques, je pensais que la signature n'avait pas encore eu lieu.

Nous vous informons par contre que depuis la dernière séance du Conseil général et suite à la séance d'informations précitée, nous avons eu connaissance d'un fait nouveau sur ce dossier. Il s'agit d'une prise de position de la Commune de Murist, datant de 2015, qui donnait un préavis favorable au projet pour autant que l'accès au site ne se fasse pas par les villages de La Vounaise et de Montborget. Ce fait nouveau pouvant avoir un impact sur la convention signée, le Conseil communal va organiser prochainement une séance avec le groupe Orllati pour en discuter.

Une délégation du Conseil communal participera également à la séance d'informations qui aura lieu jeudi à Cheyres et nous analyserons avec attention le projet une fois que celui-ci sera mis à l'enquête.

### 3. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2019

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**Mme la Présidente** fait part qu'elle a reçu de la part du Groupe BMR une candidature à la présidence en la personne de M. Pierre-Alain Joye. Aucune autre proposition n'est faite. Elle donne la parole à M. Jean-Marc Berset, rapporteur du Groupe BMR.

**M. Jean-Marc Berset**, au nom du Groupe BMR, présente M. Joye en ces termes : «Très chers membres du Conseil général de la Commune d'Estavayer. Chacun de nous sait la passion qui nourrit Pierre-Alain Joye pour notre Commune et son rôle dans notre société. Cette candidature à la présidence du Conseil général est l'aboutissement d'un engagement fort et la volonté affirmée de le poursuivre au plus haut niveau ; je suis sûr, Pierre-Alain aurait préféré pouvoir se présenter et débattre de ses convictions devant vous. La coutume veut que ce soit un autre membre de notre Conseil qui le fasse et j'ai l'honneur d'être cette personne. Présider le Conseil général de la Commune d'Estavayer est une grande responsabilité, Pierre-Alain le sait et il en mesure les enjeux. Vous pourrez compter sur la force de ses convictions, son entregent, sur son énergie et sa détermination pour donner encore plus d'efficacité et plus d'impact à nos actions. Pierre-Alain est né à Estavayer-le-Lac le 8 avril 1973, il passe les premières années de son enfance dans cette magnifique ville historique, il grandit dans le respect des valeurs et de l'amour de la famille, il est bien l'héritier de la culture et des traditions d'Estavayer-le-Lac ! Très vite Pierre-Alain s'est senti la nécessité de l'engagement militant au sein de notre communauté. D'abord dans les mouvements de jeunesse, foot, skater-hockey puis dans la gestion de la Commune en intégrant la Commission financière du village de Bussy ; par son sérieux, son esprit consensuel et son excellent travail au sein de cette Commission c'est avec facilité qu'il a été élu comme représentant de la population de Bussy au sein de notre Conseil général. Il est la personne idéale pour cette candidature car il est né à Estavayer-le-Lac y a vécu quelques années avant d'emménager à Bussy. Il connaît les deux mentalités qui sont quelque peu différentes mais complémentaires. Il sait que chacun désire le meilleur pour la nouvelle grande Commune d'Estavayer. Chef du service des finances au Tribunal fédéral, père de trois enfants Lydia, Franck et Julien, fier d'être aux côtés de Christine son épouse, il se sent pleinement dépositaire des valeurs qu'il a reçues en héritage et qui guident ses actions et son engagement. Etre Président du Conseil général d'Estavayer requiert un investissement personnel et opérationnel, il en est conscient et sait qu'il peut compter sur le soutien des personnes présentes ce soir et celui de sa famille. Son engagement sera entier

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

pour remplir cette fonction exigeante et difficile, parfois ingrate mais aussi exaltante à la fois. Cette fonction demande capacité d'écoute, de consensus, rapidité de réaction, lucidité et fermeté lors de la prise de décisions.

Chers collègues, je vous le dis avec humilité et lucidité, cette candidature est bien une candidature de conviction, elle est empreinte des problématiques sur lesquelles nous travaillons ensemble et qui nous réunissent encore aujourd'hui.

C'est bien pour toutes ces raisons citées que je peux vous assurer l'engagement et le dévouement total de Pierre-Alain dans cette nouvelle fonction. Soutenu par tous les membres du Groupe BMR, nous vous invitons à nommer Pierre-Alain Joye Président du Conseil général de la Commune d'Estavayer. Merci de votre écoute. »

**Mme la Présidente** remercie M. Berset pour cette présentation. Conformément à l'art. 15 du Règlement du Conseil général, les élections du Président et du Vice-Président se font au scrutin de liste. Elle prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Pierre-Alain Joye qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	56
Bulletins rentrés :	56
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	55
Majorité absolue :	28
Voix obtenues :	55

Par conséquent, M. Pierre-Alain Joye est élu par 55 voix à la présidence du Conseil général 2019.

**Mme la Présidente** le félicite pour son élection. M. Joye est applaudi.

**M. Pierre-Alain Joye**, nouveau Président du Conseil général, prend la parole en ces termes : « Vous me faites l'honneur de me porter à la présidence du Conseil général de la Commune d'Estavayer et je vous en remercie sincèrement. Tout d'abord, j'aimerais féliciter Mme Christine Duc pour sa brillante année présidentielle. Mme la Présidente, Chère Christine, j'ai eu beaucoup de plaisir à apprendre à vous connaître un peu mieux durant cette année et je vous remercie pour tous les précieux échanges que nous avons eus (ainsi que pour tous les bons conseils que vous pourrez me donner pour la suite).

Merci également à M. Jean-Marc Berset pour sa présentation de tout à l'heure afin de soutenir ma candidature. Je sais que je pourrai compter sur son soutien, ainsi que sur celle de l'ensemble des membres du Groupe BMR, durant cette année présidentielle.

Le 14 juin 2015, les habitants des Communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens avaient décidé d'unir leur destinée. Sans leur décision, comme une grande partie d'entre nous d'ailleurs, je ne serais pas présent aujourd'hui parmi vous et c'est pourquoi je tiens d'abord à avoir une pensée pour tous les habitants de notre Commune au moment de mon élection. Estavayer est une Commune dynamique, qui tente de vivre avec son temps et qui veut relever les nombreux défis qui l'attendent, la séance d'il y a deux semaines au Musée Clin d'Ailes en attestant parfaitement. Nous entendons bien entendu tous certaines critiques de temps en temps (le fameux « c'était mieux avant ») mais je suis convaincu que la majorité de nos concitoyens ne regrettent absolument pas leur décision du 14 juin 2015 et sont très heureux de la manière dont cette fusion de 7 Communes se déroule.

Avec l'élection d'un villageois à la présidence du Conseil général, un nouveau cap symbolique de la fusion est franchi et je m'efforcerai de renforcer le lien entre les différents protagonistes de notre Commune.

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

Depuis maintenant un peu plus de 2 ans, nous siégeons tous ensemble dans ce Conseil général ; je dois reconnaître que je ne savais pas trop à quoi m'attendre lors de nos premières rencontres et force est de constater que la mayonnaise a rapidement pris entre nous tous. J'ai été agréablement surpris par la qualité de nos échanges et surtout par le respect qu'il y avait parmi tous les membres. Nous ne sommes pas forcément toujours d'accord entre nous (et c'est très bien) mais nous savons respecter les avis et les points de vue de chacun.

Je me réjouis beaucoup de cette année présidentielle, quoique je l'aborde avec beaucoup d'interrogations mais surtout avec une grande motivation et conscient des responsabilités qui m'incombent.

Je me réjouis surtout des nombreux contacts que j'aurais certainement l'occasion d'avoir avec la population, que ce soit dans le chef-lieu broyard mais également dans les anciens villages de Bussy, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens. La confiance que vous me témoignez aujourd'hui démontre à l'envie que ce n'est pas Estavayer-le-Lac devant et 6 autres villages qui tentent de suivre mais bel et bien que chaque ancien village occupe aussi une place importante dans notre belle Commune d'Estavayer.

Je désire également profiter du lien privilégié avec le Conseil communal pour être à leur écoute et également pour faire passer nos messages. Nous avons la chance d'avoir un Conseil communal qui fonctionne bien et je me réjouis de trouver des partenaires et des interlocuteurs compétents et ouverts à la discussion.

Je désire que cette année présidentielle soit dans la continuité des deux dernières années et souhaite que nos débats soient toujours aussi riches, animés parfois mais toujours empreints de respect des uns envers les autres. Et surtout que nos décisions, difficiles parfois, tendent toujours dans la même direction : tout mettre en œuvre afin de conserver la qualité de vie qui est la nôtre en vivant dans notre magnifique Commune.

Je tiens d'ores et déjà à remercier ma famille, mon épouse Christine et mes enfants, Lydia, Franck et Julien, pour tout le soutien qu'ils m'apporteront durant cette année.

Pour marquer le coup, j'ai le plaisir de vous inviter à venir partager le verre de l'amitié au Bar des Remparts après cette assemblée. Nous aurons certainement ainsi l'occasion de partager un moment convivial ensemble et de continuer les discussions.

Je vais donc abrégier maintenant mon discours afin qu'on puisse avancer dans le déroulement de la soirée et se rapprocher de cet apéritif.

Je vous souhaite une bonne suite de séance. » Applaudissements.

Mme la Présidente lui remet un cadeau et le félicite.

#### 4. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2019

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**Mme la Présidente** fait part qu'elle a reçu de la part du PDC une candidature à la vice-présidence en la personne de M. Axel Catillaz. Aucune autre proposition n'est faite. Elle donne la parole à M. Serge Thorimbert, rapporteur du PDC.

**M. Serge Thorimbert**, au nom du PDC, présente M. Axel Catillaz en ces termes : « Axel, prénom qui nous renvoie au patinage artistique, pourtant c'est la musique qu'il préfère. Il vient à peine de franchir le quart de siècle, il est membre de différentes sociétés, un jeune bien dans l'air du temps. C'est sa première législature mais un édile en devenir. Le PDC d'Estavayer-le-Lac a le privilège de vous proposer pour le poste de Vice-Président du Conseil général, M. Axel Catillaz. Je vous remercie ».

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

**Mme la Présidente** remercie M. Thorimbert pour cette présentation. Elle prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Axel Catillaz qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	56
Bulletins rentrés :	56
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	55
Majorité absolue :	28
Voix obtenues :	55

Par conséquent, M. Axel Catillaz est élu par 55 voix à la vice-présidence du Conseil général 2019.

**Mme la Présidente** le félicite pour son élection. M. Axel Catillaz est applaudi.

**M. Axel Catillaz**, nouveau Vice-Président du Conseil général, prend la parole en ces termes : « Je tiens tout d'abord à féliciter M. Pierre-Alain Joye pour sa brillante élection à la présidence du Conseil général. Je remercie le Groupe PDC de m'avoir donné l'opportunité de me présenter à cette fonction. Je vous remercie toutes et tous, chères collègues, pour le soutien que vous m'avez donné ce soir. Je me réjouis d'ores et déjà de ma collaboration avec le Président du Conseil général ainsi que le Bureau au cours de cette année de vice-présidence et bien entendu que la fonction, peut-être future, qui me sera attribuée dans une année est aussi pour moi un honneur et un grand plaisir. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour honorer votre confiance. Je vous remercie et vous souhaite un bon Conseil général. » Applaudissements.

**5. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 68'100.00 TTC POUR L'AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DANS LE BATIMENT SCOLAIRE DE RUEYRES-LES-PRES, ECOLE DES QUATRE VENTS – MESSAGE NO 74**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Beat Scheibli**, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a étudié l'octroi de ce crédit d'investissement et a pu rencontrer la Conseillère communale en charge du dossier pour obtenir des réponses à ses questions. Au vu des besoins croissants en termes de places d'accueil extrascolaire dans les différents cercles scolaires de la Commune, il est nécessaire de faire face à cette demande en créant une structure à Rueyres-les-Prés. Les modifications à apporter au local prévu à cet effet, dans l'actuel bâtiment de l'école, ont semblé adéquates ; uniquement le prix de la machine à laver la vaisselle semble quelque peu excessif. Les coûts inhérents à ce genre de structures doivent être supportables pour les finances communales et ceci aussi à long terme. A cet effet, le barème pour la participation des parents doit être régulièrement revu et adapté afin que l'excédent des charges reste maîtrisé. Selon les informations du Conseil communal, le calcul actuel des chiffres est en cours de révision. La Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement l'octroi de ce crédit d'investissement.

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

**Mme Marlis Schwarzentrub**, rapporteur du Conseil communal, relève, comme annoncé lors du dernier Conseil général, que ce message permettra l'ouverture d'une structure d'accueil extrascolaire pour la zone scolaire 2. Si ce crédit est accepté ce soir, et elle encourage tout le monde à le faire, c'est donner un peu d'air à tous ces parents qui galèrent un peu dans la zone scolaire 2 où il n'y a pas beaucoup de mamans de jour. Il s'agira d'une antenne de la structure principale d'Estavayer-le-Lac. Lors de la construction de l'école de Rueyres-les-Prés, il avait été prévu de faire un accueil extrascolaire dans cette salle, mais après visite du SEJ (Service de l'enfance et de la jeunesse), quelques travaux d'adaptation sont nécessaires. Il est clair que cette structure ouvrira uniquement si un nombre suffisant d'enfants sont inscrits. Si le nombre devait ne pas être suffisant, la structure ne sera pas ouverte à la rentrée 2019-2020 mais les travaux seront quand même réalisés. Elle reste à disposition en cas de questions.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, relaie le message de parents soucieux de l'accessibilité de cet accueil extrascolaire pour les enfants scolarisés à Montbrelloz. Les transports scolaires ne permettent pas actuellement de rejoindre l'accueil extrascolaire de Rueyres-les-Prés durant la pause de midi. Comment les enfants qui vont à l'école à Montbrelloz seront-ils déplacés ou transportés ? Ce message prévoit d'aménager 24 places et ce nombre sera certainement suffisant pour plusieurs années : néanmoins comment est-il prévu de fixer les priorités lorsque l'accueil sera complet ?

**Mme Marlis Schwarzentrub**, rapporteur du Conseil communal, répond qu'effectivement les transports sont à la charge de la Commune. Un accord devra être trouvé. L'idée est de faire ces transports avec le petit bus qui, aujourd'hui, véhicule les enfants pour l'école de Montbrelloz ; au lieu de terminer sa course aux Planches, il la prolongera jusqu'à Rueyres-les-Prés. C'est réalisable, il faudra juste adapter la taille du bus au nombre d'enfants. Concernant la capacité prévue à l'accueil, il faut savoir qu'aujourd'hui à Estavayer-le-Lac, il y a 585 élèves avec une structure d'accueil de 60 places avec sur un ou deux jours une petite liste d'attente mais sinon cela suffit. Dans la zone scolaire 2, il y a un peu plus de 230 élèves actuellement, donc 24 places devraient être suffisantes. Dans le Règlement de l'accueil et son Règlement d'exécution, des critères d'attribution sont prévus (familles monoparentales en priorité, ensuite celles où les deux parents travaillent, etc). Si nécessaire une liste d'attente sera mise en place mais tous ces critères d'attribution sont validés par le SEJ. Au niveau des inscriptions, il y aura une période d'inscriptions au départ et par la suite par ordre d'arrivée. Il faut vraiment que les parents anticipent et s'organisent par rapport à cela.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, remercie des réponses données et relève que ce Groupe soutient naturellement cet investissement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 68'100.00 TTC pour l'aménagement d'un accueil extrascolaire dans le bâtiment scolaire de Rueyres-les-Prés, Ecole des Quatre vents, est accepté à l'unanimité.

**6. OCTROI D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 73'000.00 TTC POUR LES PLANS D'AMENAGEMENTS LOCAUX DE MORENS ET DE RUEYRES-LES-PRES – MESSAGE NO 75**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

**M. Cyrille Gassmann**, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a étudié attentivement le message n°75 concernant l’octroi d’un crédit d’étude de CHF 73'000.00 TTC pour les plans d’aménagements locaux de Morens et Rueyres-les-Prés. La lecture du message n’a pas suscité de question. Après discussion, la Commission financière recommande à l’unanimité des membres présents d’accepter l’octroi du crédit précité.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, est à disposition en cas de questions.

Aucune remarque n’étant formulée, lors du vote, l’octroi d’un crédit d’étude de CHF 73'000.00 TTC pour les plans d’aménagements locaux de Morens et de Rueyres-les-Prés est accepté à l’unanimité.

**7. OCTROI D’UN CREDIT D’ETUDE COMPLEMENTAIRE DE CHF 76'000.00 TTC POUR LA MISE EN PLACE D’AMENAGEMENTS SUR LA ROUTE CANTONALE TRAVERSANT LES VILLAGES DE LA VOUNAISE ET DE MURIST – MESSAGE NO 76**

Les membres du Conseil général n’émettent aucune remarque quant à l’entrée en matière sur ce point de l’ordre du jour. L’entrée en matière est donc acceptée.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a obtenu les réponses à ses questions lors de sa rencontre avec les membres du Conseil communal. Ce crédit concerne donc une étude complémentaire pour l’aménagement de la route cantonale par un bureau spécialisé. En mai 2018, un crédit a déjà été accepté par le Conseil général. Au vu des réponses obtenues du Conseil communal, la Commission financière approuve à l’unanimité ce crédit d’investissement.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, relève, suite à l’intervention de M. Castaldi, que le crédit d’investissement voté l’année passée par le Conseil général concernait l’aménagement des routes communales et le crédit d’étude y relatif avait déjà été voté par l’ancienne Commune de Murist. Le message de ce soir concerne une étude complémentaire sur la route cantonale. Ce projet a essuyé un préavis défavorable des services de l’Etat pour la raison que les mesures de modération de circulation proposées ne satisfont pas aux exigences de l’art. 21a de la Loi sur les routes et aux objectifs du Plan directeur cantonal en la matière. Il ne s’agit pas d’une demande de la Commune d’établir une étude complémentaire en raison de l’éventuelle future décharge qui pourrait être aménagée à Cheyres mais uniquement d’une volonté du Canton.

Aucune remarque n’étant formulée, lors du vote, l’octroi d’un crédit d’étude complémentaire de CHF 76'000.00 TTC pour la mise en place d’aménagements sur la route cantonale traversant les villages de La Vounaise et de Murist est accepté à l’unanimité.

**8. DIVERS**

**Mme la Présidente** donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n’est faite.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. **Mme la Présidente** rappelle, pour la bonne forme, qu’à la suite de 3 interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.



DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

**M. Jean-Michel Bondallaz**, Conseiller général, au nom de la Commission de bâtisse du chantier du Sacré-Cœur, donne les informations suivantes au sujet de l'avancement des travaux :

- La Commission de bâtisse a siégé 13 fois, au rythme d'une séance par mois ;
- Dans un premier temps son travail s'est porté sur la mise en route et la sécurité du chantier ;
- Pour des raisons de sécurité, une passerelle a été construite pour maintenir l'accès depuis le Sentier des Dominicaines ;
- L'accès pour tous les véhicules a également été supprimé depuis le garage Oberson, le passage à pied a été sécurisé et maintenu ;
- L'itinéraire du bus scolaire a été modifié, désormais l'arrêt du Sacré-Cœur se trouve au parking du Casino ;
- Actuellement la démolition est terminée pour ce qui est de la menuiserie et du Piccolo. La démolition de l'annexe de la salle de sport et du sas est en cours. Renseignement pris auprès des enseignants, les travaux se passent dans de bonnes conditions, sans trop de poussière et de bruit. La sécurité des élèves est garantie ;
- On est en attente du permis de construire qui devrait arriver sous peu ;
- Les appels d'offres pour la construction du nouveau bâtiment sont en cours ou déjà rentrés ;
- L'avancement des travaux est visible depuis la passerelle, chacun peut donc y aller ;
- Comme entendu par le biais de divers moyens de communication, un incendie s'est déclaré au Sacré-Cœur le vendredi 29 mars dernier, heureusement il s'agissait seulement d'un buisson proche de la chapelle mais loin du chantier. Grâce à l'intervention très rapide des ouvriers sur site, le feu a été maîtrisé avant l'arrivée des pompiers, police et ambulance. De ce fait, il n'y a pas eu de blessé et de dégât au bâtiment, sauf une fenêtre. Cet incendie n'a rien à voir avec le chantier et une enquête est en cours.

M. Bondallaz reste à disposition en cas de questions.

**M. Thierry Roulin**, au nom de Groupe Vernay, informe que ce dernier a invité M. le Conseiller communal Dominique Aebischer à présenter le concept de la gestion des déchets de la Commune. M. Aebischer a pu exposer les travaux effectués jusqu'à aujourd'hui et également les problèmes auxquels la population peut être confrontée en cas de mauvaise utilisation notamment. Cette soirée a été l'occasion d'échanger plusieurs points de vue et a été très enrichissante pour la population présente. Avant lui, M. le Conseiller Joseph Borcard s'était plié à cet exercice pas si facile. Les nouvelles taxes liées à la Loi sur l'épuration ont fait l'objet de discussions passionnantes, pour ne pas dire passionnées. Il n'est pas exclu que le Groupe Vernay fasse appel à d'autres Conseillers communaux pour débattre, exposer des sujets importants du moment. A ces deux Conseillers, il tient, au nom du Groupe Vernay et des citoyens qu'il représente, à les féliciter pour leur belle prestation et à les remercier de leur disponibilité.

**Mme Emilia Vorlet**, au nom du Groupe Murist-Vuissens, relève qu'il ne peut être que déploré la signature de la convention concernant la décharge « Haut-Carro ». Ils sont surpris qu'une telle erreur puisse arriver et se questionnent sur le protocole de signature de telles conventions. Ils demandent une réponse claire et précise à ce sujet. D'autre part, ils aimeraient que le Conseil communal consacre au moins une séance pour expliquer le futur dossier de mise à l'enquête à la Commission d'aménagement.

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

**M. Romain Lambert**, Conseiller général, relève que plusieurs propriétaires de bâtiments de la Commune ont été approchés par les opérateurs de téléphonie mobile afin de pouvoir poser, moyennant rétribution, une ou des antennes à leurs édifices. Deux exemples : l'Unité Pastorale St-Laurent pour la pose d'une antenne dans le clocher de l'église de Font et l'entreprise ELSA pour la pose d'une antenne sur le toit du bâtiment MGH (Magasin à Grande Hauteur). Dans le premier cas, une récolte de signatures des citoyens de Font a été organisée pour faire savoir leur désapprobation à la réalisation de ce projet. Cette liste de signatures ainsi qu'une lettre explicative ont été adressées aux responsables de l'Unité Pastorale St-Laurent avec copie à l'Evêché. Dans le second cas, l'entreprise ELSA n'a pas accordé l'autorisation de la pose de l'antenne projetée sur son bâtiment. Il semble également important de signaler que, dans cette très controversée technologie de la 5G, les antennes sont ou seront beaucoup plus nombreuses (technologie et garantie de couverture promise par les opérateurs) et, plus inquiétant encore, beaucoup plus petites donc plus discrètes. Plus discrètes mais pas moins dangereuses ! Il pose les questions suivantes : au vu de la polémique actuelle au sujet de la 5G, est-ce que les Autorités communales, éventuellement le Bureau technique, sont consultées pour la pose d'antennes type 5G ? Quelle est la position de la Commune face à cette épineuse question de la pose de telles antennes sur son territoire ?

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond concernant la décharge qu'effectivement l'erreur de communication sur le fait que la convention avait été signée ou pas est entièrement de sa responsabilité et il l'assume. Il gère ses dossiers par informatique de manière personnelle et il n'a pas effectué le changement des documents entre le moment de l'offre et la signature par la Commune. Il a préparé ses propos de la dernière séance du Conseil général sur cette base en pensant que la convention n'avait pas été signée. Il a répété cette erreur à Murist lors de la séance d'informations et c'est le lendemain de cette séance au Conseil communal, qu'il a été rendu attentif à son erreur. Il transmet ses excuses à ce sujet, il ne s'agissait pas d'un mensonge. Concernant le fait que le Conseil communal actuel n'avait pas connaissance du préavis de l'ancienne Commune de Murist, il relève que, suite à la fusion, de nombreux documents d'archives existent et effectivement tout n'est pas relu pour chaque dossier traité. Aucune recherche spécifique n'a été faite sur ce sujet précis. Tous les jours de nouveaux dossiers s'ouvrent dans la gestion communale. Une information sur ce dossier avait été reçue de la part d'habitants de Murist en début 2017 mais le fait qu'une position avait déjà été prise par l'ancienne Commune de Murist a été connu par le Conseil communal seulement après la séance d'informations qui a eu lieu à Murist dernièrement. Cela aurait été bien de le savoir avant mais il n'est pas nécessaire de chercher les causes. Le Conseil général doit être conscient qu'il est impossible de connaître tout ce qui a été écrit et fait dans les anciennes Communes avant la fusion. Aujourd'hui ce fait nouveau est là, pour le Conseil communal il est important, et il décidera comment interpréter cela sachant que le préavis de Murist était en mains d'Orllati qui n'en a pas fait part au Conseil communal actuel. Concernant une éventuelle séance avec le Conseil communal, comme dit à Murist, rien n'a changé pour l'instant au niveau de la connaissance du contenu du dossier d'enquête mais si le Collectif citoyen souhaite un tel entretien pour parler de la situation, c'est volontiers. Toutefois, inutile de trop tergiverser, il faut vraiment attendre le dossier de mise à l'enquête qui n'a toujours pas eu lieu à ce jour, on ne sait pas pourquoi. Il s'agira d'un dossier énorme. M. Chassot a l'expérience et l'habitude de gérer de gros dossiers ; ce sera 30 jours de travail acharné pour pouvoir composer un dossier solide si on doit s'exprimer ultérieurement. A ce jour, il le répète, le Conseil communal n'a pas plus d'information et pas plus de bras de levier que les privés. La Commune d'Estavayer n'est pas partie prenante dans cette affaire, il n'y a aucun intérêt foncier communal ; il s'agit d'une certitude appuyée par la consultation d'un avocat. Il y a du travail mais qui pourra commencer seulement le jour du début de la mise à l'enquête.

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Lambert que de telles questions se sont déjà posées à l'interne. Ces antennes en principe sont mises à l'enquête. A ce jour, il n'y en a pas eue sur la Commune. Il y a eu des mises à l'enquête pour les antennes que les CFF mettent le long de leurs voies mais il n'a pas d'information supplémentaire sur le sujet de la 5G. Le Service du territoire avait essayé de se renseigner mais aucune information n'avait pu être obtenue sur un éventuel programme de pose d'antennes 5G dans le secteur. Il ne sait toutefois pas si le Service du territoire a eu un retour tout dernièrement suite au dernier téléphone effectué auprès d'un seul opérateur qui est Swisscom. Il ne peut en dire plus pour l'instant.

**M. Cyrille Gassmann**, Conseiller général, demande à quand la fin de la culture du secret du Conseil communal. En 2017, suite à des bruits de couloirs, ils ont été informés qu'il y avait une séance d'informations du groupe Orllati sur la décharge. Suite à une discussion avec le Conseiller communal en charge du dossier, deux Conseillers généraux ont été invités à participer à cette séance et à cette occasion un compte-rendu a été fait. Lors de ce dernier, il a été demandé d'être tenu au courant de l'évolution du dossier et des discussions qu'aurait potentiellement la Commune avec le groupe Orllati. Depuis, aucun retour. Ils apprennent ce soir qu'une convention a été signée sans aucune discussion au sein de la Commission d'aménagement du territoire, selon les informations qu'il a obtenues. Il se demande si la signature de cette convention est de la compétence du Conseil communal sans avertir le Conseil général préalablement. Quel enjeu de signer une convention pour toucher CHF 500'000.00 sur un budget annuel de 42 millions pour la Commune d'Estavayer ! Y a-t-il un élément obligeant le Conseil communal à se dépêcher de signer une telle convention ? Selon les dires de M. Chassot, le Conseil communal n'a pas plus d'information que le public dans ce dossier. Cela semble bizarre de signer une telle convention sans élément d'information. Personnellement, il est déçu et également un peu fâché contre lui-même car il avait déjà communiqué par téléphone la position de l'ancienne Commune de Murist sur ce dossier mais, c'est vrai, il ne l'avait pas fait par écrit.

**M. Yves Blanc**, Conseiller général, voit l'avancement des travaux des deux chantiers à la Plage communale et il lui semble que ces derniers ne seront pas terminés pour le début de la période touristique. Il demande un complément d'information à ce sujet.

**M. Jean-Claude Votta**, rapporteur du Conseil communal, répond que le chantier du filtre sera terminé le 7 juin et les sanitaires seront terminés à peu près un mois avant.

**M. Cédric Bugnon**, Conseiller général, relève que tout au long de la séance de ce soir, il a été entendu parler de collaboration, de confiance. Néanmoins pour lui, au vu de la désinformation dans le dossier de la décharge, des erreurs commises, sa confiance envers le Conseil communal est rompue ; ce n'est pas seulement la sienne mais également celle des citoyens trompés et peu considérés.

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, revient sur le dossier des travaux au Sacré-Cœur. En tant que voisin direct, il confirme les propos de M. Bondallaz que les travaux se passent très bien et que la collaboration est très bonne avec la Commune et l'entreprise qui gère ce chantier. Il transmet ses remerciements. Par contre, il a eu l'information que la halle de gym allait être détruite la semaine prochaine. A ce sujet, il s'est posé quelques questions au sujet du développement futur. Des salles de classes vont être créées, de nombreux enfants petits vont être amenés au Sacré-Cœur et ces derniers devront pouvoir faire du sport. Or, dans le projet total prévu, le premier crédit a été voté pour le nouveau bâtiment, une deuxième votation devra avoir lieu pour la rénovation de l'ancien bâtiment et éventuellement en troisième position une halle de gym. Cela semble très loin dans le temps et il a quand même un peu de difficultés à comprendre ; on parle de développement démographique, les enfants sont regroupés par centre scolaire et on ne va pas pouvoir leur proposer tout près un endroit pour faire du

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

sport. Sa réflexion a été encore accentuée suite à ses discussions avec certains membres de sociétés locales qui lui ont fait part de leur déception du fait qu'ils n'avaient pas trouvé de créneau dans les salles de sport d'Estavayer par manque de places actuellement. Il demande au Conseil communal s'il est possible de remettre en route une réflexion par rapport aux transformations du Sacré-Cœur afin de voir s'il est possible d'accélérer la réalisation d'une halle de gym dans ce secteur afin qu'on puisse, parallèlement au développement des effectifs scolaires, proposer aux sociétés locales des tranches-horaires disponibles selon leurs besoins.

**Mme Marlis Schwarzentrub**, rapporteur du Conseil communal, répond qu'effectivement la halle de gym du Sacré-Cœur va être démolie la semaine prochaine. Elle n'était plus du tout utilisée par les écoles car plus aux normes. Cet endroit sera utilisé par le nouveau bâtiment du Sacré-Cœur. Le MEP du Sacré-Cœur se composait du nouveau bâtiment, de la rénovation de l'ancien et d'une salle de gym double prévue sur site au vu de l'évolution démographique. Pour des raisons de coût, il a été décidé de scinder ce projet en trois. La première étape est en cours actuellement. L'idéal, pour elle, serait d'enchaîner cet automne, voire le printemps prochain avec une demande de crédit pour rénover l'ancien bâtiment et ensuite sera discutée l'opportunité de faire une salle de gym double à cet endroit ou ailleurs. Il y a la salle de gym de Murist qui devrait être terminée dans un peu plus d'un an. Les travaux vont commencer le 14-15 avril prochain et cela va permettre d'ouvrir des disponibilités pour les sociétés et pour les élèves de la zone scolaire 3. C'est clair qu'il faudra aller de l'avant dans les projets. La Commune ne peut pas se permettre d'accueillir de nouveaux citoyens sans aménager les infrastructures nécessaires.

**M. Christian Loetscher**, Conseiller général, se fait le porte-parole de plusieurs citoyens qui lui ont demandé quand la gare d'Estavayer-le-Lac allait être réaménagée. Les trains sont beaux mais c'est toujours la même marche pour descendre sur le quai !

**M. Christophe Bloechle**, Conseiller général, est quelque peu interpellé. Ce soir, le thème de la décharge « Haut-Carro » est à nouveau abordé. Des citoyens concernés assistent à la séance dans le public. Une mise à l'enquête va avoir lieu prochainement. Il se demande qu'est-ce que le Législatif peut mettre comme signature politique là-dedans. Les représentants de la presse sont présents. Quel moyen de pression existe-t-il en tant que Conseil général pour donner un signal, soutenir la démarche des personnes concernées par ce projet ? Eventuellement un vote de principe ou, en tous cas, il faut trouver un signal clair selon lui.

**Mme la Présidente** rappelle qu'un vote de principe doit être accepté par le Conseil général avant de pouvoir le faire. Ce dernier n'a pas d'incidence directe décisionnelle mais donne effectivement un signal fort à la presse, au public, au Conseil communal par rapport à la position du Conseil général. Elle désirerait entendre les chefs de groupes à cet effet.

**Mme Emilia Vorlet**, Conseillère générale, est un peu embrouillée ; elle réagit à chaud. Elle ne sait pas si un vote de principe est nécessaire en l'état. Le Groupe de Murist-Vuissens en a discuté mais est un peu partagé là-dessus. Cela donnerait peut-être une certaine impulsion, une certaine vision. Maintenant, elle a quand même un problème personnel avec cette fausse annonce de signature de convention qui a été relevée. Par rapport à cette décharge, les questions fondamentales sont quels en vont être les accès, quelles vont être les discussions futures avec Orllati et où va ce dossier ? Surtout également par rapport aux citoyens présents, il faut les soutenir. Estavayer est la 4<sup>ème</sup> Commune du Canton de Fribourg, elle doit avoir des moyens de pression. Est-ce qu'il y a quelque chose à faire ? Par rapport à l'autoroute qui se trouve proche ? Si vraiment cette décharge doit se faire là-bas ? Il semble qu'il y ait également un projet sur Cugy ? Beaucoup de questions sont ouvertes. Les Autorités sont un peu mal prises car le projet prévu n'est pas sur le territoire communal d'Estavayer mais il faut maintenant donner un signal, connaître la

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

position du Conseil communal d'Estavayer, qu'il y ait un bon contact entre les Autorités et une bonne communication. Le Groupe Murist-Vuissens a un peu l'impression, en l'état, de ne pas savoir à quoi il sert ce soir. Le mot « communication » a toujours été relevé de façon positive depuis le début de la législature. La collaboration est également toujours rappelée depuis la fusion et les villages ont aussi beaucoup apporté de signaux forts dans ce sens. Vu les informations communiquées sur le dossier de la décharge ce soir, il faut maintenant retrouver une confiance, également pour les citoyens.

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, rapporteur du Groupe PS, entend très fort la position et le désarroi du Groupe Murist-Vuissens, de même que la demande d'attention des citoyens concernés par ce projet. Un vote de principe est un signal fort pour autant que chacun soit convaincu. Cela a été fait dans le cadre du port d'Estavayer-le-Lac, avec plaisir ou restriction pour certains. Personne ne peut rester insensible à ce qui se passe dans le dossier de la décharge : le désarroi des gens concernés, les énormes cafouillages du Conseil communal, une maladresse de communication et un manque de transparence. Elle pense que le Conseil communal a bien entendu ce soir ce qu'on attend de lui pour continuer cette collaboration, pour plus de transparence, quitte à aller au-delà de ce qui s'est fait jusqu'à ce jour. Il faut travailler dans ce sens. Pour ce qui est du vote de principe, le Groupe PS va l'appuyer. Il est important que les citoyens de Murist et de La Vounaise, qui pourront faire opposition lors de la mise à l'enquête, se sentent appuyés par le reste de la Commune.

**M. François Julmy**, Conseiller général, s'engage en sa qualité de membre de la Commission d'aménagement du territoire, à ce que cette dernière traite ce dossier et en discute clairement avec M. Chassot, Conseiller communal. Aujourd'hui, il estime le vote de principe prématuré et, lors de la prochaine séance du Législatif, cela risque malheureusement d'être trop tard. Sur la base, il estime que le Conseil général ne connaît pas assez bien la nature globale et environnementale de cette décharge. On comprend les problèmes des citoyens des villages qui seront touchés par ce projet. Il faut peut-être également en discuter avec la Commune de Lully qui est concernée. Il s'engage, et il pense pouvoir le faire également au nom des autres membres de la Commission d'aménagement du territoire, à examiner attentivement ce dossier. Des contacts devront peut-être être pris avec les représentants du Groupe Murist-Vuissens pour obtenir des compléments. Des informations complémentaires pourront ensuite, le cas échéant, être communiquées au Conseil général d'une manière à définir vu que la prochaine séance du Législatif n'aura lieu qu'au mois de mai mais ce dossier sera suivi par la Commission d'aménagement, il en prend l'engagement. En l'état, il estime le vote de principe prématuré.

**M. Romain Lambert**, Conseiller général, rejoint les propos de ses collègues du Conseil général en ayant l'impression que le Collectif citoyen qui a réussi à récolter env. 2'000 signatures n'est pas soutenu par la Commune. Il a l'impression d'un manque de réactivité dans ce dossier. Il comprend la position du Conseil communal à savoir qu'il est difficile d'anticiper un dossier dont on ne connaît pas le contenu mais on peut au moins donner une position. Il faudrait aider ce Collectif et montrer clairement une position anti-décharge. Il pense qu'en tant qu'entité communale, malgré le fait que cette décharge ne soit pas prévue sur son territoire, il faut utiliser tous les moyens en sa possession et surtout montrer une volonté de refuser cette décharge.

**M. Jean-Marc Berset**, rapporteur du Groupe BMR, est favorable à un vote de principe mais trouve que c'est actuellement un peu prématuré du moment que la mise à l'enquête n'a pas encore eu lieu. C'est compliqué de dire sur quels points on est pour ou contre. Ce Groupe comprend le souci de la population touchée par le passage des camions mais encore une fois ce n'est que du spéculatif puisque l'enquête n'a pas eu lieu. Mais si le vote de principe devait tout de même avoir lieu ce soir, le Groupe BMR le soutiendra.

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, relève qu'il serait important de clarifier sur quoi porterait le vote de principe. Par exemple en disant que c'est pour soutenir les démarches des habitants de La Vounaise et de Murist dans leurs tractations pour soit éviter cette décharge ou soit obtenir le fait que les camions puissent passer par l'autoroute. Ce vote est peut-être prématuré mais elle aime bien anticiper ici.

**M. Marco Bezzola**, au nom du Groupe PLR, relève que ce Groupe soutient également ce vote de principe en y ajoutant une formule disant que le Législatif n'a pas toutes les informations par rapport à la situation complète.

**M. Nicolas Giacomotti**, Conseiller général, n'arrive pas à déterminer exactement dans quel sens part cette discussion. Au début, on parle uniquement de l'accès, puis de la décharge en général. L'idée du vote pour soutenir les citoyens a été proposée mais dans ces citoyens il y en a qui sont contre l'accès uniquement, d'autres contre la décharge. En cas de vote de principe, il faudrait vraiment déterminer sur quoi il porte.

**M. François Julmy**, Conseiller général, maintient sa position sur le fait que de faire un vote de principe sur l'ensemble n'est pas adéquat en l'état mais si un texte précis est défini pour soutenir le Groupe Murist-Vuissens par rapport aux accès et à leurs démarches, il y est favorable.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, trouve prématuré de faire un vote de principe dans sa généralité avant le dossier de mise à l'enquête ; par contre ce Groupe comprend les inquiétudes de la population du secteur concerné. Même que géographiquement, Vernay se trouve à l'opposé sur le territoire communal, le Groupe Vernay est très sensible à cette problématique. Il rejoint les propos de M. Julmy à savoir que si le texte du vote est clair et précis, le Groupe Vernay va le soutenir.

**M. Marco Bezzola**, Conseiller général, demande une interruption de séance, afin que les Chefs de groupes puissent établir ce texte.

Avant d'interrompre cette séance, **Mme la Présidente** aimerait savoir si tout le monde a pu s'exprimer sur ce sujet.

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, relève qu'effectivement faire un vote de principe pour soutenir les localités touchées, c'est très important, tout le monde va dans ce sens surtout qu'on connaît les désagréments liés aux passages des camions et autres. Par contre, il faudra vraiment un texte précis. Avant de parler d'accès comme l'autoroute par exemple, il y a quand même des lois qui doivent être respectées. Ce serait dommage que la Commune d'Estavayer pousse dans une direction qui n'est pas forcément logique ou possible, raison pour laquelle le texte à établir pour le vote devra être précis mais sans donner de solution, sinon il y a le risque de se planter une épine dans le pied. Le PDC, comme d'habitude lors de sujets délicats, laissera la liberté de vote à ses représentants.

**M. le Syndic** relève que le Conseil communal va profiter de l'interruption de séance pour se concerter par rapport à ce vote de principe.

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

**M. le Syndic** répond à M. Loetscher concernant la gare. Au niveau des CFF, il y a beaucoup de projets concernant les gares. Cela fait longtemps que des démarches ont été entreprises pour demander que le quai soit mis aux normes. Plusieurs gares aux alentours ont été réaménagées, Cugy, Cousset. Ce sont des petites gares et on se demande pourquoi elles ont été faites avant Estavayer-le-Lac. La raison est que les critères de priorisation des CFF sont qu'ils ont dû rallonger les quais avec les RER introduits avec cadence à la ½ hre et ils ont donné la priorité aux gares qui avaient des quais trop courts ou trop étroits. Le problème à Estavayer-le-Lac est que le quai est suffisamment long et large, donc il est prévu en dernière priorité, soit en 2023, date-limite imposée par la Loi sur l'égalité pour les handicapés.

**Mme la Présidente** suspend la séance pour une durée de 5 à 7 minutes en demandant aux Chefs de groupes de se réunir et de revenir avec un texte précis pour le dossier de la décharge. Suite à cela, le Conseil général fera un premier vote pour définir si le vote doit avoir lieu ou pas et en cas d'approbation, il y aura un deuxième vote sur le texte défini.

Interruption de séance.

Avant la reprise de la séance, **Mme la Présidente** prie les scrutateurs de procéder au contrôle des présences. 56 Conseillers généraux sont présents, la majorité est à 29.

**M. Christophe Bloechle**, au nom des Chefs de groupes, informe qu'après discussion, il est renoncé au vote de principe mais ils demandent formellement au Conseil communal de convoquer une séance extraordinaire du Conseil général dès la mise à l'enquête de la décharge au lieu-dit « Haut-Carro ».

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, souhaite réagir aux propos forts entendus ce soir contre le Conseil communal et son attitude dans ce dossier. Il tient à rappeler les faits. En 2017, comme déjà dit, le Conseil communal a été informé à plusieurs reprises par des habitants de Murist que ce dossier s'éveillait. Suite à cet avertissement, le Conseil communal a demandé à être informé ce qui a été fait par les services de l'Etat qui lui ont adressé un dossier d'autorité, il s'agit de la demande préalable qui n'a pas vocation à être publique. Ce dossier a été étudié de manière minutieuse au sein du Conseil communal pour arriver à la conclusion qu'il avait très très peu de marge de manœuvre par rapport aux préavis déjà édictés dans cette demande préalable. Il est arrivé à la conclusion qu'il était peine perdue de se battre à outrance sur ce dossier. Fort de ce constat et suite à la demande du groupe Orllati de le rencontrer, une table des négociations a eu lieu et le Conseil communal a jugé opportun de trouver des solutions pour rapidement protéger la population de La Vounaise en construisant un trottoir. Finalement ce que le groupe Orllati pouvait apporter dans cette optique, c'était des finances. A aucun moment, le Conseil communal a souhaité cacher des choses au Conseil général. Toutes les communes riveraines ont été tout de suite informées par le Conseil communal de ce dossier lorsqu'il en a eu connaissance. Il faut savoir que pour Orllati, en 2017, lorsqu'il y a eu la réunion avec le Conseil communal, l'enquête était imminente raison pour laquelle cette convention a été établie. Systématiquement, le Conseil communal a demandé d'attendre avant de mettre à l'enquête pour pouvoir informer le Conseil général ; cela a été repoussé de Conseil général en Conseil général. Avant chaque séance, M. Chassot contactait Orllati pour savoir où en était le dossier d'enquête car le but était d'en informer le Conseil général. Il rappelle que le dossier de demande préalable est un dossier confidentiel qui ne peut pas être exposé ; c'est une réalité. Les jours, les mois, les années ont passé et tout à coup Orllati informe que le dossier va être mis à l'enquête. Le Conseil communal a réussi à demander un délai pour en informer le Conseil général. Ils ont accepté de repousser l'enquête avec un début prévu le vendredi suivant la dernière séance du Conseil général afin que celui-ci soit informé et prêt. Le dossier important est celui qui sera mis à l'enquête ordinaire. A ce

DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

jour, il n'est toujours pas à l'enquête suite aux événements survenus. Il est à la Commune de Cheyres-Châbles mais toujours pas mis à l'enquête sans que le Conseil communal d'Estavayer ne sache pourquoi. Ce que le Conseil communal n'accepte pas c'est de s'entendre dire que des choses ont été cachées. Le Conseil communal a autorité pour signer des conventions, pour examiner des dossiers de demandes préalables, ce que le Conseil général n'a pas. Le Conseil communal a fait son travail et a communiqué, c'est un point sur lequel M. Chassot insiste vraiment. Il aimerait entendre, peut-être, que les paroles fortes dites ce soir l'ont été de manière spontanée car le Conseil communal ne peut pas accepter d'entendre dire que des choses ont été cachées et que la confiance est cassée par ce fait. Pour ce qui est du vote de principe, le Conseil communal y est favorable. Le Conseil communal va travailler dans ce dossier pour défendre ses citoyens mais il a atteint aujourd'hui des convictions que tout le monde ne peut pas avoir car le dossier d'enquête n'est pas encore connu.

**M. le Syndic** relève qu'il est normal que parfois il y ait des incompréhensions entre le Conseil communal et le Conseil général et des sujets plus chauds. C'est bien que l'on puisse s'expliquer mais la confiance doit perdurer. Il profite de féliciter la Présidente pour sa brillante année présidentielle, pour sa menée des débats pas toujours facile mais avec une maîtrise totale et la remercie pour les excellentes relations entretenues avec le Conseil communal. Au nom du Conseil communal, il félicite également le nouveau Président pour sa brillante élection et se réjouit de le côtoyer de manière plus intense durant son année présidentielle. Félicitations également au Vice-Président élu.

**M. Yves Blanc**, Conseiller général, demande la position du Conseil communal par rapport à la demande des Chefs de groupes d'organiser une séance extraordinaire du Conseil général pendant la mise à l'enquête du dossier de la décharge.

**M. le Syndic** répond que le Conseil communal s'engage à le faire.

**Mme la Présidente** rappelle l'apéritif qui sera offert à l'issue de cette séance par le Président nouvellement élu ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le lundi 27 mai dans la salle du Conseil général, le Bureau, lui, se réunira le lundi 13 mai prochain.

**Mme la Présidente** relève, à l'issue de sa dernière séance en qualité de Présidente, la fierté et la joie d'avoir pu représenter la Commune durant cette année dans différentes manifestations, assemblées. Cela a été une année chargée avec un nouveau travail également. Elle a mis cette priorité dans son agenda. Elle a vraiment mené du fond du cœur ce qu'elle a entrepris et ce pourquoi elle s'était engagée durant cette année de présidence. Elle est allée à quasi toutes les invitations reçues, sauf quelques-unes pour raisons de vacances. Elle a tenu à assumer ce rôle de Présidente du mieux qu'elle pouvait. Elle a rencontré beaucoup de Conseillers généraux très investis dans les différentes commissions. Elle a découvert d'autres commissions que celles dont elle est membre. Elle a vu l'engagement des Conseillers et cette volonté de travailler pour la « jeune » Commune fusionnée. Evidemment que c'était, pour elle, beaucoup de défis à relever et ce soir elle tient à remercier Lionel Conus et Anne-Claude Christan qui l'ont vraiment bien épaulée dans cette tâche, remercier le PS de lui avoir fait confiance en la proposant comme candidate à ce poste. Elle a eu beaucoup de plaisir à partager des moments avec le Conseil communal. Durant un an de présidence, elle a été très souvent invitée avec les Conseillers communaux qui l'ont accueillie toujours à leur table, intégrée, présentée à de nouvelles personnes ; elle remercie les Conseillers communaux pour cela. Merci aux Conseillers généraux car c'est grâce à leur vote qu'elle a pu accéder à cette fonction,



DATE : 2 AVRIL 2019 – 20h00

cela a été vraiment un honneur pour elle d'avoir eu la chance de pouvoir le faire. A titre personnel, elle a beaucoup aimé présider les séances du Législatif, activité passionnante, quasi tous les cas de figure se sont présentés à elle. Cela se passe dans le respect, ce soir il y a eu un peu de colère qui devait être exprimée, elle espère que depuis là, on pourra construire de nouvelles bases pour la Commune. Le discours du 1<sup>er</sup> août est également un beau moment dans une vie, impressionnant. Cette aventure, pour elle, sera une aventure humaine. C'est avec un petit pincement au cœur qu'elle remet son mandat mais est très contente de voir Pierre-Alain Joye accéder à la présidence et la jeunesse arriver à la vice-présidence. Aristote disait « dans toute action, dans tout choix, le bien c'est la fin car c'est en vue de cette fin qu'on accomplit toujours le reste ». Il est temps pour elle d'écrire le mot « fin » sur cette année de présidence et de laisser Pierre-Alain accomplir le reste. Longs applaudissements.

**Mme la Présidente** remercie les Conseillers et souhaite à tout le monde la plus belle des soirées. Elle lève la séance à 21h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :  
Anne-Claude Christan

La Présidente :  
Christine Duc

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus